

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)



Critérium Départemental
Dimanche 16 mars 2025 – Port la Forêt
CNK Port la Forêt – 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera annoncée au briefing coureur.euse.s, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Le jour de la régata, à 10h00, un briefing coureur.euse.s aura lieu au tableau d'affichage à l'entrée du club pour expliquer le déroulement de la régata.
- 3.2 Les arbitres seront présenté.e.s aux coureur.euse.s lors du briefing.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 11h30.
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Une course minimum est prévue, cinq au maximum.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Pavillon de série pour la classe IND	Pavillon Blanc numéroté 2 noir
Pavillon de série pour la classe OBIC	Pavillon Blanc numéroté 6 noir
Pavillon de série pour la classe OPTI	Pavillon de série Optimist Bleu sur fond Blanc
Pavillon de série pour la classe OPTE	Pavillon de série Optimist Bleu sur fond Orange

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe I** "ZONES DE COURSE."

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont de type "Construit"
- 8.2 Les parcours sont décrits en **Annexe II** "PARCOURS" en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Un tableau indiquant le numéro du parcours à effectuer sera visible à l'arrière du bateau comité de course.

N° de parcours	Pancarte format A4 paysage	Temps cible
1	Parcours 1	30 min
2	Parcours 2	30 min
3	Parcours 3	25 min
4	Parcours 4	10 min

9. MARQUES

Nom	Description
"Bouée Viseur"	Cône Jaune Grande
"Bouée 1"	Cylindre Jaune Grande
"Bouée 2"	Cylindre Orange
"Bouée 3"	Double Frites Jaunes
"Bouée 4"	Cône Jaune Petite
"Bouée 5"	Simple Frite Jaune
"Bouée Arrivée"	Double Frites Oranges

10. CHANGEMENT DE PARCOURS

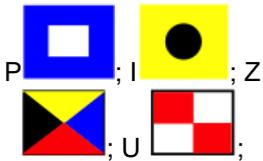
- 10.1 La procédure du changement de parcours éventuel sera expliquée pendant le briefing coureur.euse.s.
- 10.2 Si le vent faiblit de manière importante, le parcours pourra être réduit et la ligne d'arrivée sera à une marque à contourner, entre la marque du parcours et le bateau arborant le pavillon S.

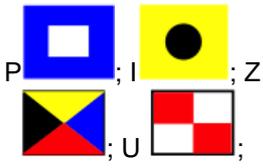
11. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 11.1 Temps cible : 30 min
- 11.2 Temps limite pour finir pour le 1^{er} : 40 min
- 11.3 Un bateau qui ne franchira pas la ligne de départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (cela modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 11.4 Les bateaux ne finissant pas 15 min après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon rouge sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 *[DP]* *[NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillon
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	Série
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, U ou Noir Un signal sonore	4	

Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	
Départ	Amené du pavillon de série Un signal sonore	0	Série

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du CNK Port la Forêt.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la salle de cours du CNK Port la Forêt. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17. CLASSEMENT

- 17.1 1 course doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 *[DP] [NP]* Un élargement retour sera mis en place. La confirmation d'inscription vaudra pour l'élargement départ.
- 18.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Utilisation du bout-dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront présentés lors du briefing coureur.euse.s.

20. ACCOMPAGNATEURS

- 20.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 20.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 20.3 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

21. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

22. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

23. PRIX

Des prix seront distribués.

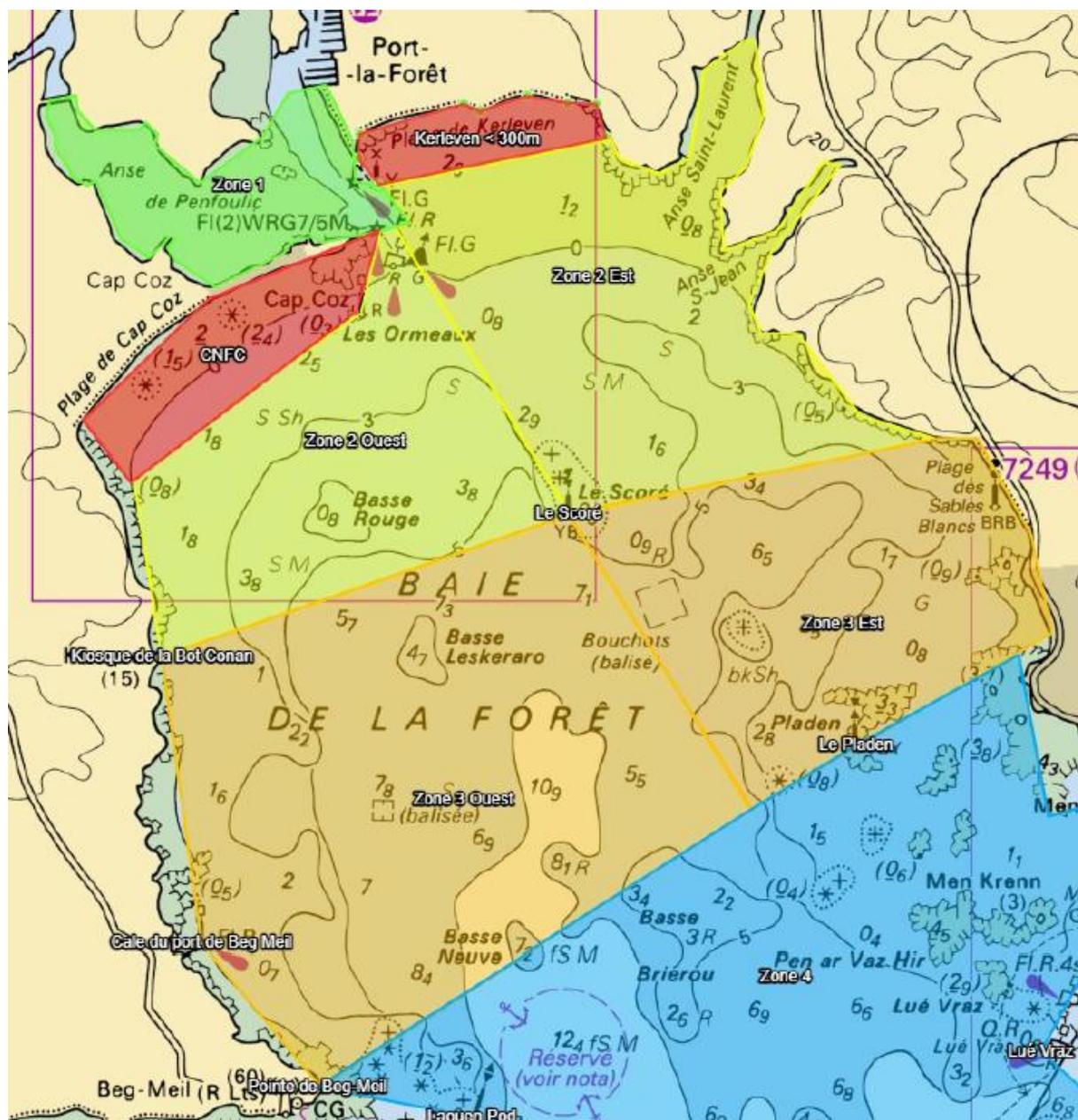
Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : APPERE Dominique

Commissaire aux résultats : LE CORRE Naïg

ANNEXE I : ZONES DE COURSE

LA ZONE DE COURSE CORRESPOND A LA ZONE 2 Est DE LA CARTE CI-DESSOUS



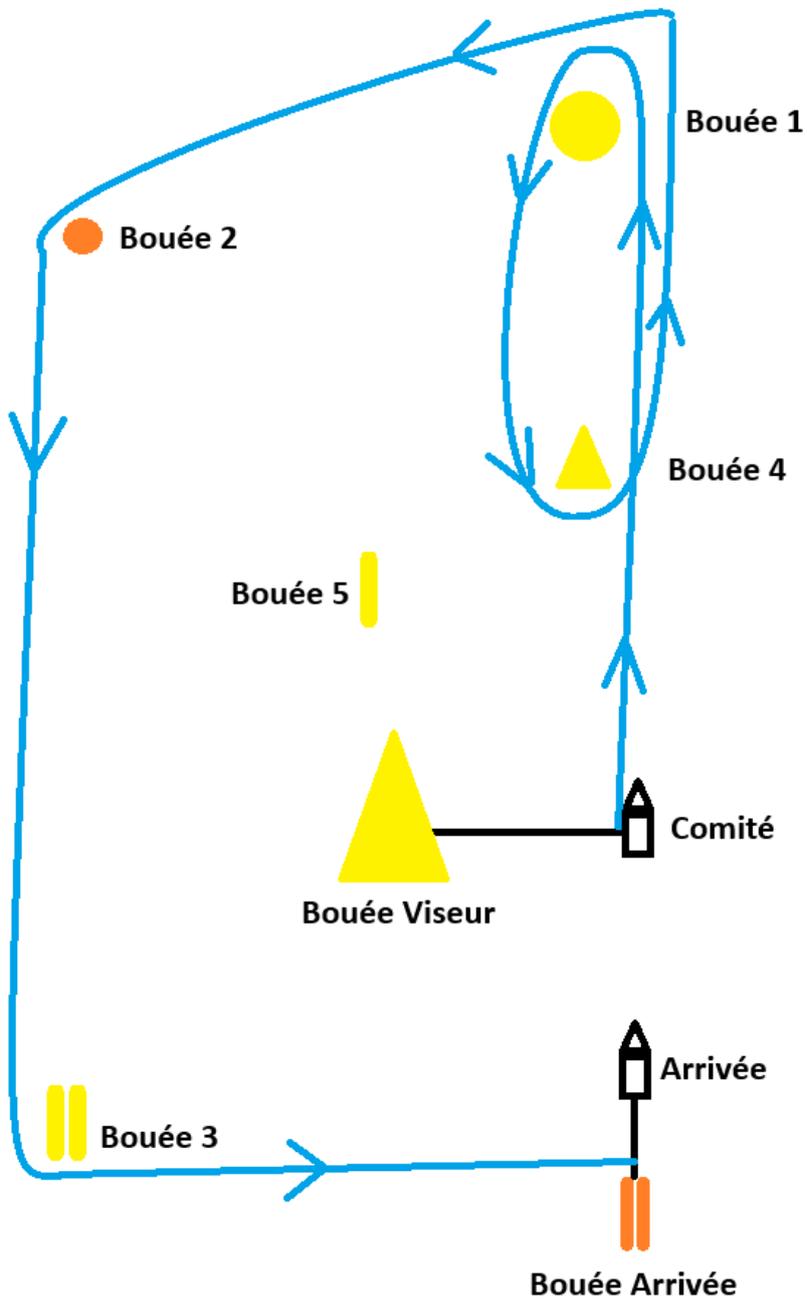
ANNEXE II : PARCOURS

Marques de parcours :

Nom	Description
"Bouée Viseur"	Cône Jaune Grande
"Bouée 1"	Cylindre Jaune Grande
"Bouée 2"	Cylindre Orange
"Bouée 3"	Double Frites Jaunes
"Bouée 4"	Cône Jaune Petite
"Bouée 5"	Simple Frite Jaune
"Bouée Arrivée"	Double Frites Oranges

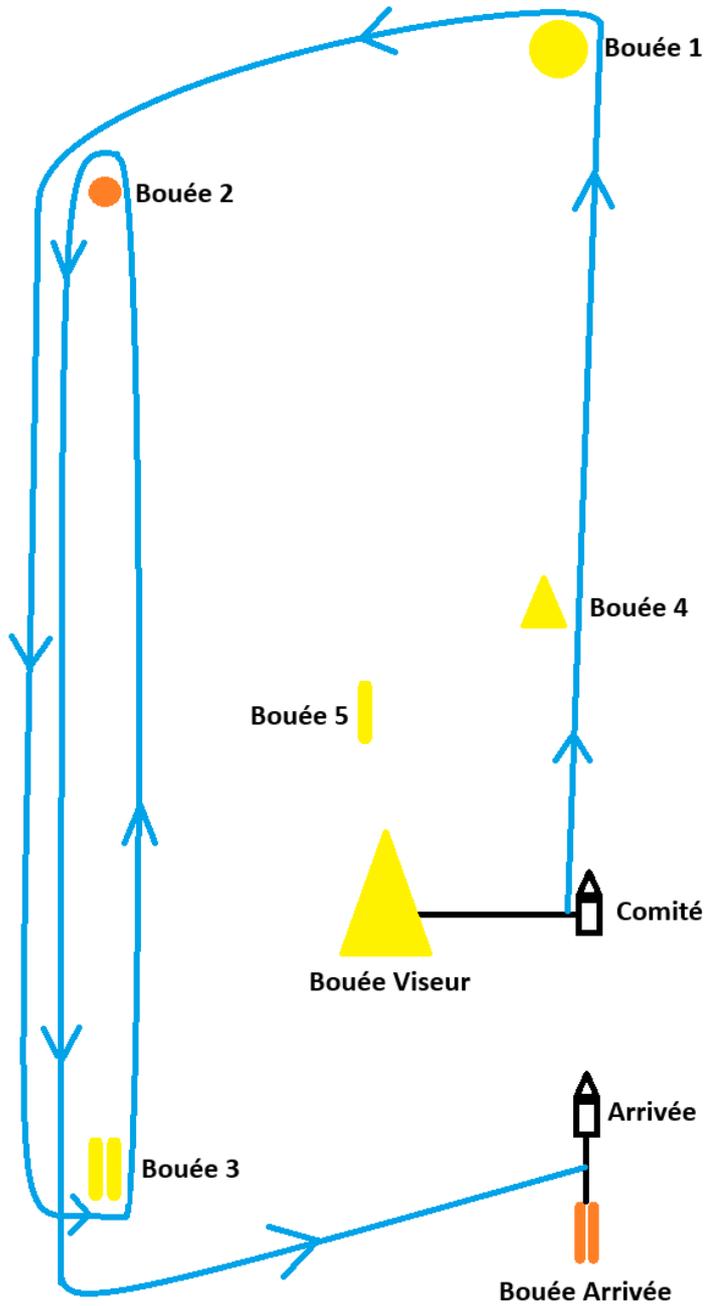
Parcours 1 :

Départ > Bouée 1 > Bouée 4 > Bouée 1 > Bouée 2 > Bouée 3 > Arrivée



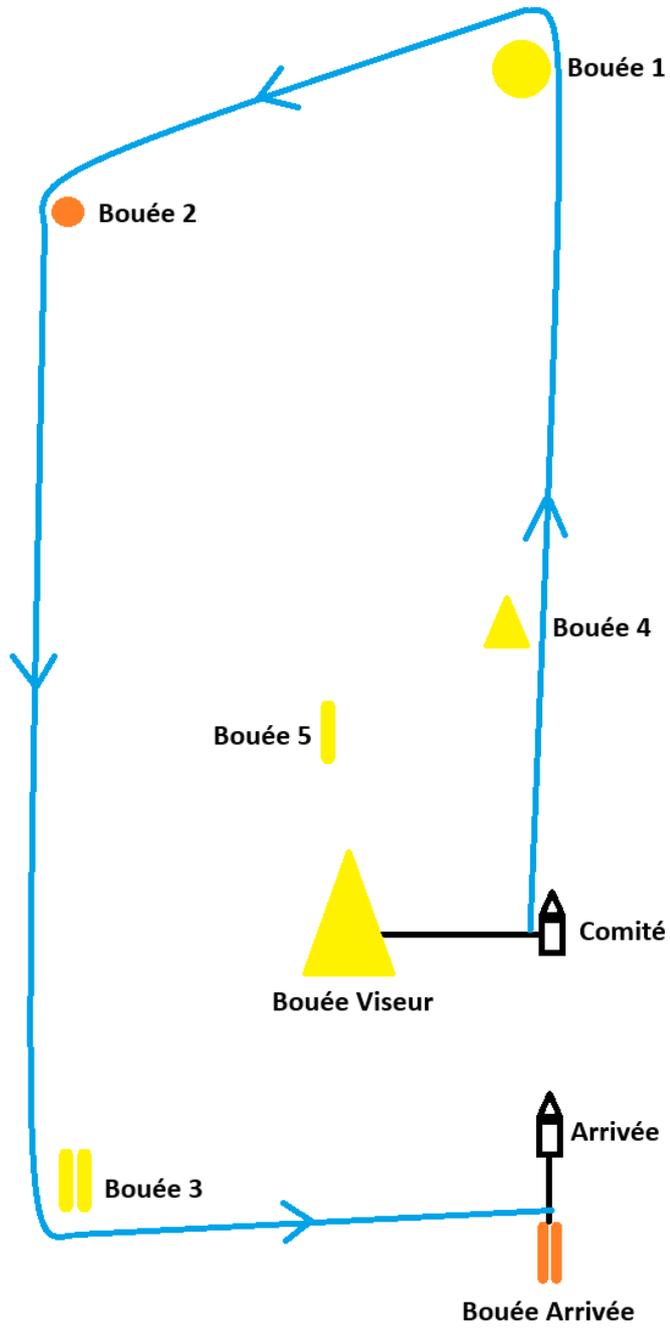
Parcours 2 :

Départ > Bouée 1 > Bouée 2 > Bouée 3 > Bouée 2 > Bouée 1 > Arrivée



Parcours 3 :

Départ > Bouée 1 > Bouée 2 > Bouée 3 > Arrivée



Parcours 4 :

Départ > Bouée 5 > Bouée 3 > Arrivée

